ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2027 - (N° 3211)

Tombé

AMENDEMENT

N º AS1237

présenté par
Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Colombani et M. Viry

ARTICLE 19

ANNEXE

Après la cinquième phrase de l’alinéa 23, insérer la phrase suivante :

« Elle intègre le financement nécessaire à l’achèvement, en 2027, du plan de développement du répit prévu par la stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027, afin d’atteindre l’objectif de 40 000 places de répit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027 prévoit un plan de développement du répit : 6 000 places nouvelles pour atteindre 40 000 places d’ici 2027, afin de garantir aux aidants les plus concernés quinze jours de répit par an. 2027 est la dernière année de mise en œuvre de cette stratégie. Pourtant, la trajectoire de la branche autonomie présentée en annexe ne fait aucune mention des aidants ni des moyens consacrés à l’achèvement de ce plan.

Le répit est pourtant une condition du maintien à domicile encouragée. Néanmoins, sans solutions de relais, l’épuisement des aidants conduit à des ruptures de parcours et à des entrées en établissement plus précoces.

Cet amendement d’appel propose donc d’inscrire dans la trajectoire de la branche le financement nécessaire pour tenir, en 2027, l’objectif de 40 000 places de répit.